

1) DEMANDE DE PRISE EN CHARGE COMMUNAUTAIRE

(à compléter par l'école)

ANNEE SCOLAIRE		CLASSES	
ECOLE		CM1	
ADRESSE		CM2	
		CM1/CM2	
		AUTRES (préciser)	
TEL FIXE			
TEL PORT			
COURRIEL			

ACTIVITE VOILE KAYAK/PADDLE SURF

CHAR A VOILE SAUVETAGE CÔTIER

STRUCTURE NAUTIQUE CN CLEDER CN ROSCOFF CN PLOUESCAT

RDM SANTEC RDM ILE DE BATZ RDM ST POL

ECOLE SURF DU LEON COWABUNGA

DOSSIN SURF SCHOOL

Nombre de séances :		Date et signature du responsable
Nombre d'élèves :		
Date du début de cycle :		
Nom du responsable		
Tel Port		

2) VALIDATION COMMUNAUTAIRE

(à compléter par la Communauté de communes)

ACCORD

REFUS

Date et signature du responsable HLC

3) SUIVI NAUTIQUE

(à compléter par le centre nautique d'accueil et à joindre à la facture)

	DATES	Nombre d'élèves	Remarques
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Nom du responsable du centre nautique	
---------------------------------------	--

Cachet de la structure, date et signature

BON DE COMMANDE TRANSPORT

(à compléter par l'école et à joindre à la demande de prise en charge)

ECOLE			
ADRESSE DE PRISE EN CHARGE			
TEL FIXE			
Nom du responsable			
TEL PORT			

Structure d'accueil de l'activité nautique	
STRUCTURE NAUTIQUE	
ADRESSE DE DEPOSE	
TEL FIXE	
TEL PORT	

DATES	HEURE DE DEBUT D'ACTIVITE	HEURE DE FIN D'ACTIVITE	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS

Les heures de début et de fin d'activité sont les heures de départ et retour à l'école

BORDEREAU D'ANNULATION /MODIFICATION

(à compléter par l'école primaire)

DE

ECOLE

ADRESSE

TEL

VERS

CN CLEDER

CN ROSCOFF

CN PLOUESCAT

RDM SANTEC

RDM ILE DE BATZ

RDM ST POL

ECOLE SURF DU LEON

COWABUNGA

DOSSEN SURF SCHOOL

DATE(S) ANNULEEE(S)

«
«
«

REPLACEE(S) PAR LA(LES) DATE(S) SUIVANTE(S)

«
«
«

L'école s'engage à prévenir, avant 8H30 pour les séances du matin et avant 11H30 pour celles de l'après-midi avec ce document type à compléter, le transporteur et le coordinateur nautisme HLC de tout changement à intervenir par messagerie électronique. En cas de manquement à cette disposition, les écoles sont pécuniairement responsables directement devant le transporteur